



# COMMISSION FEDERALE D'ACTIVITE FOOTBALL

14, rue Scandicci 93508 Pantin Cedex

Contact Secrétariat : 01 49 42 23 32 (Graziella TRENTIN)

Fax : 01 49 42 23 60 – Courriel : [graziella.trentin@fsgt.org](mailto:graziella.trentin@fsgt.org)

## COMPETITION FEDERALE DE FOOTBALL FSGT

### COUPE de France FSGT

### AUGUSTE DELAUNE

**Bulletin  
Fédéral  
N° 1**

**OCTOBRE  
2017**



## SAISON 2016 / 2017

# Sommaire

Pantin le 10 novembre 2016

Hommage à Auguste Delaune	P. 3
Réunion de permanence du 27 octobre 2016	P. 4
Réunion du Collectif Finance du 27 octobre 2016	P. 5
Organisation des phases préliminaires	P. 6
Les quotas pour les 1/32èmes de finale	P.13
Commission disciplinaire	P.14
Procédure d'examen des litiges de la commission	P.15
Bilan 2015/2016 du Collectif Arbitrage	P.19
Tirage au Sort des 1/32èmes de finale	P.20
Calendrier de la Coupe Auguste Delaune	P.21
Calendrier des réunions du Collectif Delaune	P.22
Organigramme du Collectif Delaune	P.23

## HOMMAGE A AUGUSTE DELAUNE

**Auguste DELAUNE**, né le 26 septembre 1908, à Gravelle-Sainte-Horoline, en Seine-Maritime est issu d'une famille ouvrière. Son père électricien, membre du Parti Communiste français, est élu municipal à Saint-Denis (93) en 1945. à 14 ans, apprenti soudeur, il adhère au Syndicat des Métaux du Havre (CGTU). En 1923, adepte de la course à pied, il pratique son sport dans un club ouvrier du Havre, et prend des responsabilités au tout nouveau comité régional de la **Fédération Sportive du travail (FST)**.

Cette activité sportive se double en 1924, d'une adhésion aux **Jeunesses communistes**. Les Delaune, père et fils, mis à l'index patronal, quittent le Havre en 1926 et se domicilient à Saint-Denis (93). Dirigeant régional de la **FST** en 1931, il accède en 1932 au secrétariat général de cette organisation. Membre du bureau national de **la Jeunesse Communiste de France**, il prend part aux activités de nombreuses organisations qui, après l'arrivée de Hitler au pouvoir en Allemagne, cherchent à unifier le mouvement international contre le nazisme et le fascisme.

Au sein du **Sport ouvrier** Auguste Delaune est un acteur majeur de la réunification des deux organisations nées de la scission politique entre communistes et socialistes : **le 24 décembre 1934, la Fédération Sportive du travail et l'Union des sociétés sportives et gymnique de travail fusionnent pour donner naissance à la FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL**. Il en est le secrétaire général jusqu'à sa mort. Léo Lagrange le nomme membre **du Conseil supérieur de l'Education physique et des Sports**. A la fin de l'année 1937, il est élu membre du Comité Régional de « Paris-Nord » du Parti Communiste français et participe au IXème Congrès de ce parti.

Mobilisé dans l'Armée en 1939, Médaille militaire et Croix de guerre, Auguste Delaune est pourtant arrêté par la police française en traque des communistes, en décembre 1940. Evadé le 21 novembre 1941, il fonde le journal clandestin « **SPORT LIBRE** ». Membre du Parti communiste français, dirigeant régional clandestin en Normandie-Bretagne. Il est arrêté pour acte de résistance, il est interné au camp d'Aincourt. Evadé, il est repris le 27 Juillet 1943, lors d'un rendez-vous de résistants, au Mans, il « tombe » dans un « guet-apens », aux mains de la police française. Blessé, il est livré à la Gestapo. Torturé, il meurt le 12 septembre 1943 à l'âge de 34 ans. Cité à l'ordre de la Nation, il est fait, en mai 1947, Chevalier de la Légion D'Honneur à titre posthume.

De nombreux équipements sportifs en France portent son nom. La FSGT a nommé « Coupe Auguste DELAUNE » sa compétition National de FOOTBALL.

**P/Le Collectif DELAUNE**

---

**Jean-Jacques LOUSTAU**

## **Réunion des Référénts**

**« DELAUNE »**

**Jeudi 27 octobre 2016**

### **Etaient présents :**

**Joseph RICART (31) - Olivier HONORE (69)**

**Jean-Jacques LOUSTAU (75) – Claude FABRE (75)**

**Philippe MASTROJANNI (75)**

**Patrick DESBIEY (92) – Jean-Pierre PLANQUE (92)**

**Jean-Pierre JOLY (93)**

**Jean-Yves NOEL (94)- André LUNEAU (94)**

### **Etaient excusés :**

**Sylvain DARMAGNAC (13) - Franck MILLOT (69)**

**Serge PORCHERON (75) - Pascal RIGAUX (93)**

Les membres du Collectif Delaune souhaitent un bon rétablissement à Serge PORCHERON.

## **RAPPEL**

## **A TOUS LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX**

**Le Collectif National de Gestion de la Coupe Auguste Delaune souhaite la mise en place d'une commission de validation des clubs qualifiés qui examine individuellement chacune des équipes en position de se qualifier pour la phase nationale.**

**Cette commission pourra décider de ne pas retenir les équipes dont le comportement inadapté aura été constaté au cours de matchs de compétitions (COUPES ET CHAMPIONNAT) depuis le début de saison 2016/2017 (prise en compte des dossiers de litiges, problèmes divers dans les rapports d'arbitres, etc...).**

## Réunion Collectif Finance

Réunion du  
Jeudi 27 octobre 2016

**Etaient présents :**  
**Jean-Jacques LOUSTAU (75) –**

**Claude FABRE (75)**

**André LUNEAU (94)**

Nous enregistrons les rengagements en phase préliminaire du :

▪ Comité des Bouches du Rhône (13)	5 équipes à 44 €	= 220.00 € (réglé)
▪ Comité de Rhône (69)	4 équipes à 44 €	= 17600 € (réglé)
▪ Comité de Haute Garonne (31)	35 équipes à 44 €	= 1 540.00 € (réglé)
▪ Comité des Yvelines (78)	1 équipe à 44 €	= à régler 44.00 €

### **RAPPEL**

Comité 06 – Sans nouvelles du règlement de l'engagement de 44.00 € phase préliminaire du club FC PLANA – match programmé le 9 janvier 2015.

AS MARGERAY (13) / FC PLANA (06)

1 courrier de rappel est adressé ce jour au comité 06 avec copie de la facture + programmation du match.

# ORGANISATION DES PHASES PRÉLIMINAIRES 2016 / 2017

## [ 1 ] RAPPEL DU REGLEMENT

Les Comités sont autonomes pour l'organisation des phases préliminaires et peuvent les adapter en fonction de circonstances locales particulières : poules de 6, de 5 ou de 4 équipes, organisation d'un tour éliminatoire qualificatif si besoin . . .

Dans tous les cas, les comités organisateurs garantissent 3 rencontres minimum par équipe engagée, avant les 1/32<sup>ème</sup> de Finale.

Le calendrier fédéral prévoit 5 journées possibles pour la phase préliminaire d'Octobre à Noël 2016, que les « organisateurs » de cette phase peuvent moduler selon leurs propres besoins.

**Les Comités Départementaux organisateurs de phases** préliminaires sont responsables de la validation des clubs finalement qualifiés en phase nationale. Cette validation prend en compte les résultats sportifs mais pas seulement. Le Comité veillera au bon comportement des équipes (pas de violence), à sa capacité financière et en terme d'organisation pour effectuer des déplacements inter-régions.

## [ 2 ] INFORMATIONS REÇUES A CE JOUR VENANT DES COMITES DEPARTEMENTAUX SUR L'ORGANISATION DES PHASES PRELIMINAIRES.

### (A) Commission Interdépartementale de football en Ile de France

**153 équipes engagées.**

Pour visualiser les rencontres, vous pouvez aller sur le site : [www.footfsgtidf.org](http://www.footfsgtidf.org)

### BRASSAGES DE COUPES => COUPE DELAUNE

#### Proposition de quota

Demi-journée	Equipes brassage	Equipes engagées DELAUNE	Quota	N-1	N-2	N-3
VS	27	23	<b>10</b>	10	10	8
SM	41	40	<b>17</b>	18	18	16
SA	26	24	<b>10</b>	10	10	12
DM	32	30	<b>13</b>	12	14	14
LS	38	36	<b>14</b>	14	12	14
TOTAUX	164	153	<b>64</b>	64	64	64

### **Equipes engagées en Delaune par comité**

Comités	Equipes
75	68
78	1
91	3
92	21
93	28
94	27
95	5

### **Nombre d'équipes gérées par les comités en 1<sup>ère</sup> phase de la Delaune**

Comités	Equipes
75	65
92	26
93	41
94	32

### **Equipes engagées en Delaune par demi-journée**

Comités	Equipes
VS	23
SM	40
SA	24
DM	30
LS	36

#### **Le Brassage est obligatoire pour la Coupe Delaune.**

Pour pouvoir se qualifier en phase nationale de la Coupe Delaune (1/32<sup>ème</sup> de finale), la participation au brassage est obligatoire.

#### **Modalités de tirage des rencontres.**

La phase de brassage comporte trois tours. Les rencontres sont tirées au sort parmi les équipes d'une même demi-journée.

#### **Modalité du classement.**

Les équipes sont classées par moment de pratique (par exemple toutes les équipes du vendredi soir sont dans un seul et même classement du vendredi). 32 équipes de la région Ile de France pourront participer aux 32èmes de finale de la coupe Delaune qui a été fixé par le collectif national de la coupe delaune.

Ce nombre sera réparti proportionnellement sur les 5 moments de pratique : vendredi, samedi matin, samedi après-midi, dimanche, lundi.

#### **Les quotas de qualification sont fixés par la commission inter départementale de l'Ile de France.**

Les équipes sont classées en fonction :

- ❖ du nombre moyen de points obtenus (nb de points absolus divisé par nb de matchs joués).
- ❖ de la différence moyenne de buts (marqués - encaissés).
- ❖ du nombre moyen de buts marqués.

### **Attention la lutte contre la violence continue !**

Les régions appliquent les décisions prises concernant la lutte contre la violence et l'Ile-de-France remet en place les dispositions de l'an dernier, à savoir :

- mise en place d'une comptabilisation des unités de pénalités selon le barème suivant :

1 carton rouge =	5 unités
1 carton jaune =	2 unités
1 carton blanc =	1 unité

et retrait de points au classement, à raison de 1 point de moins par tranche de 5 unités :

de 0 à 4 unités =>	pas de sanctions
de 5 à 9 unités =>	1 point de moins
de 10 à 14 unités =>	2 points de moins
etc...	

- mise en place d'une commission de validation des qualifications qui examinera individuellement chacune des équipes en position de se qualifier. Cette commission pourra décider de ne pas retenir les équipes dont le comportement inadapté aura été constaté au cours de matchs de compétitions (coupes ET CHAMPIONNAT) depuis la dernière phase de qualification en coupe (prise en compte des dossiers de litiges, problèmes divers identifiés dans les rapports d'arbitres, etc.)

La commission de validation se réunira avant le tour de cadrage prévu en novembre et décembre 2016.

### **Calendrier des épreuves**

#### **A)Phase de brassage en ILE DE FRANCE**

Se joue sur trois tours, par moment de pratique.

Tour de cadrage I.D.F. pour les 1/32<sup>ème</sup> pour la participation à la Coupe De France FSGT « Auguste Delaune »

### **Classement et Qualification**

#### **Comptage des points en brassage**

Match gagné	=	3 points
Match nul	=	2 points
Match perdu	=	1 point
Match perdu par forfait ou pénalité	=	0 point

**RAPPEL : il n'y a pas de tirs aux buts en cas d'égalité après le temps réglementaire**

#### **B) Comité des Bouches-Du-Rhône (13)**

5 équipes engagées en Coupe Delaune

#### **C) Comité de la Haute Garonne (31)**

35 équipes engagées en Coupe Delaune

#### **D) Comité du Finistère (29)**

7 équipes engagées en Coupe Delaune

#### **E) Comité Rhône Alpes (69)**

4 équipes engagées en Coupe Delaune



**[ 3 ] INFORMATIONS DES COMITES N'ENGAGEANT PAS D'ÉQUIPE EN COUPE DELAUNE**

A) **Comité du Nord (59)**

Plus d'équipe à 11 et à 7 en FSGT

B) **Comité du Pas-De-Calais**

Plus d'équipes à 11 et à 7 en FSGT

C) **Comité de la Gironde**

Aucune information reçue

D) **Comité de la Sarthe**

Aucune information reçue

E) **Comité de Savoie (73)**

Plus d'équipe à 11

F) **Comité des Alpes Maritimes (06)**

Plus d'équipe à 11

**Coupe de France Auguste Delaune**  
**Phase préliminaire**  
**Haute Garonne**

35 équipes sont engagées dans cette compétition et de ce fait l'épreuve se composera de 1 poule de 5 équipes et de 5 poules de 6 équipes. La compétition se jouera les semaines 38 – 40 – 42 – 43 et 46. Matches remis semaine 48.

Ce tirage a donné les groupes suivants :

<b>POULE 1</b>	<b>POULE 2</b>	<b>POULE 3</b>
ASCA	SOPRA FOOT	AJ ST EXUPERY
TOLOSA FOOT SYSTEM	MECAPROTEC FC	DYNAMO AGAFOUS FC
SHADOCKS SEILH *	ATHLETICO TOLOSA A	MISTRAL P.L.
ACERSE CS	PASPORT	FSGT AUCAMVILLOISE
SCLE FOOT	USEMA COLOMIERS *	AS DRT
	AC2L	US LABEGE- RAMONVILLE *

<b>POULE 4</b>	<b>POULE 5</b>	<b>POULE 6</b>
FORZA VIOLA FC	SHAKHTAR TOLOSA	AS ST LOUP CAMMAS
FA ROQUES A	ATHLETICO TOLOSA C	ASC CNES
AUTERIVE DF *	FC POTO *	USA FOOT
NEW TEAM	DYNAMO FC	ASEAT *
SB SPORT FC	FONBO FC	ATHLETICO TOLOSA B
MIRAIL UNITED	A. FOOT POUR TOUS FC	ALTRAN FOOT

## CHAMPIONNAT

Ayant 39 équipes cette saison, nous avons constitué 4 groupes de 8 équipes et 1 de 7.  
Les différentes divisions se composent comme suit (par ordre des dates d'inscription) :

<p><b>Division Excellence :</b></p> <p>ATHLETICO TOLOSA B LES SHADOCKS DE SEILH AUTERIVE DF USEMA COLOMIERS US LABEGE-RAMONVILLE AJ SAINT-EXUPERY FC POTO ASEAT</p>	<p><b>Division Promotion Excellence :</b></p> <p>ATHLETICO TOLOSA A ASC CNES FONBO FC PASPORT MISTRAL P.L. MECAPROTEC FC SHAKHTAR TOLOSA DYNAMO AGAFOUS FC</p>
<p><b>Division Honneur :</b></p> <p>SCLE FOOT AS ST LOUP CAMMAS NEW TEAM FSGT AUCAMVILLOISE ASCA SB SPORT FC FORZA VIOLA FC FA ROQUES A</p>	<p><b>Division Promotion Honneur :</b></p> <p>US CAF ATHLETICO TOLOSA C AS DRT MIRAIL UNITED ALTRAN FOOT AC2L TOLOSA FOOT SYSTEM TOULOUSE SA</p>
<p><b>Division Promition :</b></p> <p>USA FOOT A. FOOT POUR TOUS FC DYNAMO FC SOPRA FOOT FA ROQUES B ACERSO CS IO TEAM</p>	

#### **[ 4 ] ORGANISATION DE LA COUPE DE FRANCE FSGT « AUGUSTE DELAUNE »**

##### **❖ Désignation des Arbitres**

L'arbitrage et la désignation des Arbitres est assurée par le Collectif Delaune.  
Avant désignation, chaque commission départementale devra envoyer la liste des arbitres pour validation par le Collectif Delaune.

32<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> de Finale :

La désignation des arbitres est assurée par délégation par les commissions départementales du comité « recevant ».

Un courrier va être envoyé aux commissions départementales football pour formaliser la démarche et rappeler également que celles-ci sont responsables de désigner « leurs meilleures arbitres » et d'un âge raisonnable pour arbitrer ces rencontres.

##### **❖ Désignation des Délégués**

32<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> de Finale :

La désignation des arbitres est assurée par délégation par les commissions départementales des comités

##### **❖ 1/2 Finales**

Volonté d'être organisée sur des lieux neutres.

##### **❖ Implantations Finale**

Samedi 17 ou dimanche 18 juin à Toulouse.

#### **[ 5 ] DÉLÉGUÉS À PARTIR DES 1/32<sup>EM</sup> DE FINALE**

##### **ILE DE France Comité 75**

DE FREITAS José, FABRE Claude, LOUSTAU Jean-Jacques, MASTROJANNI Philippe, NACIMENTO Henri, PORCHERON Serge.

##### **ILE DE France Comité 92**

DESBIEY Patrick, NOEL Edouard, VEGAS Paul.

##### **ILE DE France Comité 93**

CADIO Guy, JOLY Jean-Pierre, RIGAUX Pascal.

##### **ILE DE France Comité 94**

NOEL Jean-Yves, LUNEAU André.

##### **Comité des Bouches-Du-Rhône (13)**

BORGOMANO Pascal, MARTY Serge

##### **Comité du Finistère (29)**

FEGAR Jean-Louis, LESCOP Georges.

##### **Comité de la Haute Garonne (31)**

MARTINEZ José, RICART Joseph.

##### **Comité Rhône Alpes (69)**

HONORE Olivier, MILLOT Franck.

# LES QUOTAS POUR LES 1/32<sup>emes</sup> DE FINALE 2016/2017

Comités	Nbres d'équipes	Quotas	Nbres d'équipes Championnat à 11
Alpes Maritimes (06)	0	0	équipes
Bouches Du Rhône (13)	5	3	équipes seniors + équipes vétérans
Haute Garonne (31)	35	22	39 équipes
Gironde (33)	0	0	Championnat Foot à 7
Finistère (29)	7	5	12 équipes
Rhône	4	2	13 équipes
Savoie (73)	0	0	Championnat Foot à 7 : 30 équipes
Ile de France (75-78-91-92-93-94-95)	153	32	188 équipes
<b>TOTAL</b>	<b>204</b>	<b>64</b>	<b>équipes</b>

## COMMISSIONS DISCIPLINAIRES

### COMPOSITION DE LA COMMISSION DISCIPLINAIRE

## COMMISSION DISCIPLINAIRE DE LA 1<sup>ERE</sup> INSTANCE DE LA CFA FOOTBALL

### TRANSFERT DES MATCHES LITIGIEUX

### INSTRUCTION DES LITIGES

COMMISSION D'EXAMEN DES  
SANCTIONS INDIVIDUELLES  
ET / OU COLLECTIVES

COMMISSION HOMOLOGATION  
DES MATCHS LITIGIEUX

### Membres de la Commission d' Examen des Sanctions Individuelles et / ou Collectives

Patrick DESBIEY, Pascal RIGAUX, Jean-Pierre PLANQUE

### Membres de la Commission d' Homologation des Matchs Litigieux

Yves JACQUIN (75) - Jean-Claude MILLET (75) - Serge PORCHERON (75)  
Antonio CALERO (93) - Olivier HONORÉ (69).

## **PROCÉDURE D'EXAMEN DES LITIGES DE LA COMMISSION FEDERALE DE FOOTBALL**

### **Généralités**

#### **Organe (commission) disciplinaire de première instance :**

Chaque Commission Fédérale d'Activité FSGT a une commission de 1ère instance. Chacune de ses commissions est composée de 5 membres, choisis pour leurs compétences d'ordre juridique et déontologique. Le quorum est fixé à 3 membres.

Le délai normal de convocation de la commission et des personnes concernées est au minimum de 15 jours après l'ouverture du dossier de litige et au maximum de 3 mois. Il peut être ramené à 8 jours en cas d'urgence et inférieur à 8 jours dans le cas où l'intéressé participe à des phases finales d'une compétition.

La commission disciplinaire de première instance statue par une décision motivée. Elle est notifiée à l'intéressé par courrier avec A/R aussitôt après la délibération. La notification mentionne les voies et délais d'appel.

#### **Organe (commission) disciplinaire d'appel :**

La décision de la commission disciplinaire de première instance peut être frappée d'appel par l'intéressé ou par la commission fédérale d'activité ou la Direction Nationale Collégiale (DNC) dans un délai de 15 jours. Sauf décision contraire de la commission disciplinaire de première instance dûment motivée, l'appel est suspensif.

Il y a une seule commission disciplinaire d'appel « Inter-activités », composée de 5 membres, choisis pour leurs compétences d'ordre juridique et déontologique. Le quorum est fixé à 3 membres. Cet organe (ou commission) d'appel est amené à juger des cas issus de toutes les activités fédérales FSGT, dont le football.

Si la commission d'appel est saisie dans le délai réglementaire de 15 jours, elle dispose de 6 mois, à compter de l'engagement initial des poursuites, pour se réunir et se prononcer.

L'organe disciplinaire d'appel statue par une décision motivée. Elle est notifiée à l'intéressé par courrier avec A/R aussitôt après la délibération.

Ce règlement disciplinaire est appliqué pour toutes les rencontres officielles se déroulant dans le cadre des épreuves fédérales du football FSGT : Coupe de France FSGT « Auguste Delaune », Tournoi Fédéral des Sélections Départementales, Coupe Nationale de Football à 7.

### **Compte tenu des spécificités de la phase nationale de la Coupe Delaune, veuillez noter :**

(1) La commission de 1ère instance a deux formations distinctes lorsqu'elle traite des litiges de phase nationale de Coupe Delaune :

- La commission des sanctions individuelles et/ou collectives qui statue sur les cas disciplinaires qui relèvent du Barème des Sanctions Fédérales (voir barème + règlement de la Coupe de France FSGT Auguste Delaune)
- La commission d'homologation des matches litigieux, qui statue sur les cas où le résultat du match est en cause.

(2) L'ouverture d'un dossier de litige peut être demandé par le Collectif National Delaune (représentant la commission fédérale football) ou l'un des acteurs ayant pris part à la rencontre (arbitres, délégués, licenciés portés sur la feuille de match.)

Cette demande écrite devra être parvenue au siège fédéral FSGT, le mardi suivant les rencontres de phase nationale de coupe Delaune. Elle devra préciser la motivation de la demande d'ouverture du litige et le déroulement des faits considérés comme litigieux. La commission de première instance appréciera la régularité de la demande d'ouverture du litige.

(3) La commission de première instance de la commission fédérale de Football ne fera rejouer aucun match lorsqu'elle traite un litige de la phase nationale de coupe Delaune, sauf cas d'intempérie (dans les conditions prévues au règlement technique de l'épreuve) ou de faute technique d'arbitrage.

(4) La commission de première instance sera attentive à la question des appels suspensifs, et donnera systématiquement un avis sur le caractère suspensif ou non de l'appel de sa décision. En particulier, elle tiendra compte des violences et des contraintes de délais pour assurer la continuité de la compétition (appels suspensifs rejetés.)

### **Principales étapes et recommandation de la procédure des litiges en Coupe Delaune :**

#### **(1) Demande d'ouverture d'un dossier de Litige (Saisine)**

##### **❖ Qui ?**

- La Commission Fédérale de Football, représenté par le Collectif Delaune;
- 1 acteur de la rencontre (arbitres, délégués, licenciés portés sur la feuille de match)

##### **❖ Pourquoi ? Les motifs peuvent être nombreux mais principalement :**

- Pour engager une poursuite disciplinaire à l'encontre d'un des acteurs de la rencontre en appui sur le barème des sanctions fédérales.
- Pour examiner des réserves sur le déroulement d'un match en apportant des éléments précis.

##### **❖ Quel délai et quelle forme ?**

- La demande d'ouverture d'un dossier de litige doit être faite par écrit et être parvenue au collectif Delaune le mardi suivant la rencontre officielle (ou le mercredi pour match joué le lundi).

**Par mail :** [graziella.trentin@fsgt.org](mailto:graziella.trentin@fsgt.org)

**Par courrier :** FSGT – COLLECTIF DELAUNE – 14, rue de Scandicci – 93508 PANTIN Cedex



## **(2) Décision d'ouverture d'un dossier de litige**

### **❖ Qui ?**

- Les membres de la commission disciplinaire de 1er niveau, après avoir vérifié que la demande respecte les délais et apporte des éléments concrets . . .

### **❖ Comment ?**

- En réalisant un PV qui précise: la date, le match, les faits et le numéro du dossier du litige.

## **(3) Instruction du litige**

### **❖ Qui ?**

- 1 membre du collectif Delaune ou de la CFA Football.

### **❖ En quoi consiste l'instruction ?**

- Il réunit tous les éléments et rapports écrits, témoignage, qui peuvent aider la commission à prendre une décision avec un maximum d'informations.
- Il peut réaliser un rapport qui récapitule ces éléments.

## **(4) Traitement du litige - Réunion de la commission**

### **❖ Qui ?**

- Après l'instruction, la commission disciplinaire se réunit :
- S'il s'agit d'un litige lié à une sanction individuelle et/ou collective qui relève du barème des sanctions fédérales, la commission disciplinaire se réunit dans sa formation de « commission d'examen des sanctions individuelles et/ou collectives »
- S'il s'agit d'un litige sur l'homologation du résultat d'un match, la commission se réunit dans sa formation « homologation des matches litigieux »

### **❖ Comment ?**

- La commission disciplinaire décide d'auditionner, ou non, les acteurs du litige, sur place ou par téléphone, en fonction des éléments de l'instruction, et conformément à l'importance des sanctions éventuellement encourues. Cependant, afin de faciliter l'expression de tous les points de vue, la commission s'efforcera d'auditionner et de confronter les acteurs de la rencontre, en particulier, si des sanctions lourdes sont en cause ou si l'instruction fait apparaître des versions contradictoires.
- La commission délibère à huis clos et prend une décision motivée La décision est publiée au bulletin fédéral du collectif Delaune.
- La décision est communiquée :
  - Par courrier aux intéressés dans les plus brefs délais (courrier simple, ou avec A/R selon l'importance de la décision).
  - Par moyen de communication au comité d'appartenance des clubs concernés, pour parution au bulletin football local.
- Avec la décision, doit être communiquée :
  - La procédure d'appel.
  - L'avis motivé de la commission en cas d'appel non suspensif.

## **(5) Appel d'une décision de la commission disciplinaire de 1er niveau**

### **❖ Qui ?**

- Le licencié sanctionné.
- La Commission Fédérale d'Activité Football, représentée par le Collectif de Gestion de la Coupe Auguste Delaune
- La Direction Nationale Collégiale.

### **❖ Comment ?**

- La personne qui souhaite faire appel, dispose d'un délai de 15 jours, à partir de la communication de la 1ère décision.
- La demande doit être écrite (voir contact ci-dessus).

### **❖ Traitement de l'Appel et par quelle instance ?**

- La commission fédérale d'appel interactivités est constituée de membres issus des différentes activités sportives FSGT, choisis pour leurs compétences déontologiques et juridiques.
- Le traitement de l'appel et la communication de la décision de la commission sont semblables à ceux de la commission de 1er niveau.

**FIN DE LA PROCÉDURE**



## **BILAN 2015 / 2016 DU COLLECTIF ARBITRAGE**

**Le Collectif DELAUNE regrette le laxisme de certains secrétaires départementaux d'arbitrage qui n'ayant pas envoyé les disponibilités précises de leurs arbitres, le collectif fédéral c'est trouvé dans l'obligation de les contacter pour effectuer les désignations de chaque tour de Coupe Nationale.**

**A ce sujet, un courrier va être expédié aux comités possédant un collectif arbitral afin que les secrétaires puissent nous faire parvenir leurs disponibilités avant les 1/32ème de Finale.**

**Pour 2016 / 2017, tous les rapports devront décrire la rencontre, ce qui facilitera la tâche du Collectif Delaune.**

**TIRAGE AU SORT**  
**DES 1/32emes DE FINALE**

**Mercredi 11 janvier 2017**

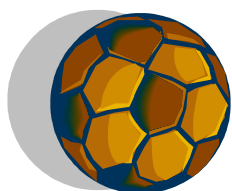
**A 17h00**

**Au siège Fédéral de la FSGT**

**14 rue Scandicci à Pantin**

**15<sup>e</sup> étage**

# « Coupe Auguste DELAUNE »



## CALENDRIER 2016/2017

### DATE DE LA PHASE PRELIMINAIRE EN ILE DE FRANCE

- SAMEDI 24 SEPTEMBRE ou DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 2016
- DIMANCHE 9 OCTOBRE 2016
- SAMEDI 22 OCTOBRE ou DIMANCHE 23 OCTOBRE 2016
- SAMEDI 29 OCTOBRE 2016
- DIMANCHE 4 DECEMBRE 2016 (CADRAGE)
- SAMEDI 10 DECEMBRE 2016 (CADRAGE)

### CALENDRIER DE LA « PHASE NATIONALE »

- SAMEDI 11 ou DIMANCHE 12 FEVRIER 2017 (1/32<sup>ème</sup> de Finale)
- *SAMEDI 18 FEVRIER ou DIMANCHE 19 FEVRIER 2017 (matche remis des 1/32<sup>ème</sup>)*
- SAMEDI 18 ou DIMANCHE 19 MARS 2017 (1/16<sup>ème</sup> de Finale)
- SAMEDI 8 ou DIMANCHE 9 AVRIL 2017 (1/8<sup>ème</sup> de Finale)
- SAMEDI 6 MAI 2017 (1/4 de Finale)
- SAMEDI 27 ou DIMANCHE 28 MAI 2017 (1/2 Finale)

### **FINALE DE LA COUPE « Auguste DELAUNE »**

**SAMEDI 10 JUIN 2017**

*Pour le lieu : Une demande sera faite au COMITE 31*

## Commission **F**édérale d'**A**ctivité **F**ootball

### **COUPE AUGUSTE DELAUNE 2016 / 2017** **CALENDRIER DES RÉUNIONS DU COLLECTIF**

<b>DATES</b>	<b>CALENDRIER DE TRAVAIL</b>
27 octobre 2016	<b>REUNION DES RÉFÉRENTS :</b> Annonce des Quotas des Clubs qualifiés aux comités organisateurs (BULLETIN N° 1).
23 novembre 2016	Suivi de préparation des tâches préparatoires – Travail sur le BULLETIN N° 2
4 janvier 2017	<b>Fin des tâches préparatoires et suivi des engagements des clubs qualifiés pour la phase nationale (BULLETIN N° 3).</b>
11 janvier 2017	<b>RÉUNION PLÉNIÈRE :</b> Récupération des engagements des clubs qualifiés pour la phase nationale. Recensement des clubs qualifiés. Tirage au sort des 1/32 <sup>ème</sup> de Finale ( <b>Mercredi 11 janvier 2017 à 17H00</b> ).
28 janvier 2017	<b>PERMANENCE</b>
<b>11 FEVRIER 2017</b>	<b>1/32<sup>ÈME</sup> DE FINALE</b>
15 février 2017	<b>RÉUNION PLÉNIÈRE :</b> Résultats des 1/32 <sup>ème</sup> de finale. Tirage au sort des 1/16 <sup>ème</sup> de Finale ( <b>Mercredi 15 février 2017 à 17H00</b> ).
28 février 2017	<b>PERMANENCE</b>
<b>18 MARS 2017</b>	<b>1/16<sup>ÈME</sup> DE FINALE</b>
22 mars 2017	<b>RÉUNION PLÉNIÈRE :</b> Résultats des 1/16 <sup>ème</sup> de finale. Tirage au sort des 1/8 <sup>ème</sup> de Finale ( <b>Mercredi 22 mars 2017 à 17H00</b> ).
31 mars 2017	<b>PERMANENCE</b>
<b>8 AVRIL 2017</b>	<b>1/8<sup>ÈME</sup> DE FINALE</b>
12 avril 2017	<b>RÉUNION PLÉNIÈRE :</b> Résultats des 1/8 <sup>ème</sup> de finale. Tirage au sort des Quarts de Finale ( <b>Mercredi 12 avril 2017 à 17H00</b> ).
27 avril 2017	<b>RÉUNION DES RÉFÉRENTS</b>
<b>6 MAI 2017</b>	<b>QUART DE FINALE</b>
10 mai 2016	<b>RÉUNION PLÉNIÈRE :</b> Résultats des Quarts de finale. Tirage au sort Demi Finale ( <b>Mercredi 10 mai 2017 à 17H00</b> ).
<b>27 MAI 2017</b>	<b>DEMI FINALE</b>
31 mai 2017	<b>RÉUNION PLÉNIÈRE :</b> Résultats des Demi finale. Préparation de la Finale
7 juin 2017	Préparation avec les clubs de la finale et du matériel.
14 juin 2017	Finalisation des préparatifs de la Finale
<b>10 juin 2017</b>	<b>FINALE</b>
<b>21 JUIN 2017</b>	<b>BILAN DE LA FINALE DE LA COUPE DE France FSGT AUGUSTE DELAUNE</b>

## ORGANIGRAMME 2016 / 2017

### COLLECTIF DE GESTION DE LA COUPE DELAUNE

	COMPOSITION	MISSIONS	1 <sup>ER</sup> TRAVAUX PREPARATOIRES
<b>SECRETARIAT</b>	Jean Jacques LOUSTAU (75) Suppléant : Jean Pierre JOLY (93) Jean-Pierre PLANQUE (92)	Répartir le travail <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centraliser les PV des différents collectifs.</li> <li>• Gérer les bulletins.</li> <li>• Préparation des réunions plénières</li> </ul>	Calendriers de la compétition et des différentes réunions. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation Bulletins N°1 – 2 - 3</li> <li>• Préparation des réunions plénières</li> </ul>
<b>LITIGES</b>	Patrick DESBIEY (92) Jean Pierre JOLY (93) Jean-Pierre PLANQUE (92) Pascal RIGAUX (93)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Lecture des feuilles de matchs pour examen des litiges</li> <li>Répartition (collectif sanctions ou homologation)</li> <li>Instruction</li> <li>Convocation.</li> <li>Décision et Communication</li> <li>Concertation sur le suivi des commissions d'appel.</li> <li>➔ Suivi des sanctions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration de lettre type.</li> <li>• Harmonisation des sanctions disciplinaires.</li> </ul>
<b>FINANCES</b>	Claude FABRE (75) Jean Jacques LOUSTAU (75) Serge PORCHERON (75) André LUNEAU (94)	Budget prévisionnel Prévoir les aides aux déplacements <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Suivi des engagements financiers et relance.</li> </ul>	Préparation du budget prévisionnel. Relance des engagements. Relance auprès des comités pour la prise en charge des déplacements arbitres
<b>ARBITRAGE</b>	Jean Jacques LOUSTAU (75) Philippe MASTROJANNI (75) Patrick DESBIEY (92) Pascal RIGAUX (93) Jean Pierre JOLY (93) Jean Yves NOËL (94) Jean-Pierre PLANQUE (92)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Bilan qualitatif et quantitatif de l'arbitrage COUPE DELAUNE</li> <li>Proposition de désignation des arbitres au collectif et convocations</li> <li>Etablir un P.V. à mettre dans le bulletin.</li> </ul>	Bilan de l'édition précédente. Recensement des arbitres auprès des comités (courrier pour les Doublettes)
<b>SUIVI DE COMPETITION</b>	Joseph RICART (31) Philippe MASTROJANNI (75) Serge PORCHERON (75) Jean Pierre JOLY (93) Jean Yves NOËL (94)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des engagements et rapprochement des comités</li> <li>• Tableau de synthèse des résultats et commentaires des matchs.</li> <li>• Lecture des feuilles de matchs : présence arbitre, résultats, rapports délégués.</li> <li>• Suivi des déplacements des clubs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fixation des quotas pour la phase nationale et des tirages orientés.</li> <li>• Sollicitation des comités pour les relances d'engagements et qualification des clubs.</li> <li>• Trouver un lieu d'implantation de la Finale.</li> <li>➔ Recrutement des délégués.</li> </ul>